

Une nouvelle gestion pour les trois rivières

Publié le 04/07/2013 à 06h00 par Jean Gaury



Le ruisseau du Galostre après l'intervention du syndicat. © PHOTO J. G.

Le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (Syndicat des trois rivières) s'est réuni mercredi soir en comité syndical à la mairie de Maransin en présence des délégués communaux. Cette réunion a permis de présenter le projet de renouvellement du plan pluriannuel de gestion du syndicat, le premier plan se terminant début 2014. En effet, ce dernier souhaite engager la réactualisation de son programme de travaux et d'intervention sur les bassins-versants des trois rivières et de leurs affluents. Cette étude vise à répondre aux préoccupations du syndicat par rapport aux nouvelles exigences en matière de gestion de bassin-versant.

Plusieurs préoccupations

« Ainsi, dans la continuité des nombreux travaux de restauration et d'entretien des berges, et compte tenu de l'évolution des milieux et des objectifs fixés par la Directive-cadre sur l'eau qui date de 2000, il est nécessaire de poursuivre l'effort de réflexion sur la gestion globale des enjeux liés à la qualité des milieux composant les bassins-versants, ainsi qu'à l'aspect quantitatif de ces derniers », soulignaient Guy Valleau, président du syndicat, et Baptiste Londeix, technicien.

Le syndicat a actuellement plusieurs préoccupations : améliorer la qualité de la ripisylve (l'ensemble des arbres sur la rive) des cours d'eau, restaurer la continuité écologique sur la Saye et le Lary, intervenir sur l'hydromorphologie des cours d'eau, gérer les bras morts, annexes hydrauliques qui constituent de vrais atouts vers une amélioration de la gestion qualitative et quantitative des eaux, assurer un lien entre toutes les missions et les divers documents d'orientations de gestion (Natura 2000, Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne, Plan départemental pour la protection et de la gestion des ressources piscicoles).

Cette mission aura pour vocation d'être opérationnelle. Elle sera menée en étroite concertation avec les collectivités maîtres d'ouvrage, ses communes adhérentes, les polices de l'eau et de la pêche, le Conseil régional, Conseil général, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, les associations de pêche... Ce programme de travaux sera financé à hauteur de 80 % par le Conseil régional, le Conseil général et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.